

L'ACCUEIL DES STAGIAIRES 2022-2023



Bienvenue dans le métier et l'académie de Bordeaux.

Débuter pour vous un long marathon administratif qui, de l'obtention du concours, vous mènera jusqu'à votre 1er poste de titulaire. Ce parcours est jalonné de nombreux textes réglementaires dont la lecture seule ne suffit pas. Cette 1ère lettre a donc pour vocation de préciser la circulaire et de vous alerter sur un certain nombre d'éléments qui peuvent avoir de lourdes conséquences humaines et financières.

LE SNES-FSU DE BORDEAUX : SECTEUR ENTRÉE DANS LE MÉTIER

Le syndicat est le seul interlocuteur durant l'année de stage à ne pas contribuer à votre évaluation. Le but est simplement de faciliter l'entrée dans le métier grâce notamment à :

- des contacts dédiés : stagiaires@bordeaux.snes.edu
06 12 51 76 56 / 05.57.81.62.42
François Boudet, Maitane Cocagne, Alain Billate
- La liste de diffusion, environ un mail par mois avec les infos importantes pour réussir son année (s'inscrire en envoyant un mail à stagiaires@bordeaux.snes.edu)
- un réseau de collègues dans les départements et les établissements
- une permanence estivale par mail et téléphone pour les affectations et les révisions, ainsi que toute l'année scolaire les jeudis et vendredis à l'INSPÉ de Mérignac
- une visio de rentrée le mercredi 7 septembre 2022 de 14h à 16h sur inscription (stagiaires@bordeaux.snes.edu)
- un stage de formation syndicale pour échanger sur la formation initiale et préparer vos dossiers de mutations - le Jeudi 20 octobre 2022

SYNDICALISATION

L'accueil, les infos et les conseils sont évidemment gratuits. Pour le reste, publications, courriers et moyens électroniques d'information, permanences d'accueil, présence des militants et des élus, outils de travail mis à leur disposition... ont un coût et prennent du temps. Les cotisations syndicales, notre seule source financière, garantissent notre indépendance et donnent plus de poids à nos revendications.

A titre plus individuel, se syndiquer permet notamment de connaître et faire défendre ses droits, être conseillé.e et appuyé.e efficacement dans ses démarches, bénéficier d'informations complètes et sûres et contribuer à la réflexion sur notre métier.

Ainsi chaque année dans l'académie, près de 40 % des stagiaires sont convaincu.es de la pertinence de l'outil syndical en faisant le choix du SNES.

Au cours de l'année de stage, vous pouvez aussi être un relais dans votre promotion pour partager des informations du syndicat et faire remonter les problèmes des autres stagiaires.

Si vous êtes intéressé, vous pouvez nous le préciser à stagiaires@bordeaux.snes.edu

[Pour adhérer](#) (*lien actif*)



CALENDRIER DES OPÉRATIONS D'AFFECTATION

Circulaire d'information de rentrée des stagiaires 2022

(lien actif)



saisie des vœux exclusivement sur SAVA.

Du lundi 11 juillet 2022 - 8h00

au mardi 12 juillet 2022 - 12h00

Le terme de « vœu » vous semblera rapidement usurpé quand il se limite à une seule commune pour le vœu 1, et les 5 départements par ordre de préférence, dans une académie qui en compte 3 des 5 plus grands de France.

Le rectorat, certes contraint par le calendrier des concours, refuse toutefois de nous associer à ces procédures au sein d'un vrai groupe de travail comme c'était le cas auparavant. Il ne nous donne plus accès à la liste des postes bloqués pour stagiaires. Il s'en suit ainsi une dégradation globale des conditions d'affectation de stage et une absence parfois d'équité de traitement.

Nous avons obtenu de pouvoir appuyer auprès de l'administration toutes les situations problématiques des stagiaires qui nous contactent. Nous intervenons en amont du travail d'affectation puis à la reprise des services pour les collègues qui seraient restés sans solution. Contactez le Snes-FSU (stagiaires@bordeaux.snes.edu) pour que l'on appuie votre situation.

ATTENTION : le vœu « bordeaux » fonctionne comme un groupement de commune ([Annexe 1 à la fiche n°1 – Modalités d'affectation](#) (lien actif))

Avant le 12 juillet :

➔ saisie des vœux directement par mail à la DPE pour les stagiaires antérieurement nommés (renouvellement, prolongation, prorogation, détachement...) avec avis des IPR.

Nous intervenons de manière ciblée auprès des services pour que vos contraintes soient prises en compte au regard de la particularité de chaque situation. N'hésitez pas à nous contacter. stagiaires@bordeaux.snes.edu

ATTENTION : Les stagiaires en situation de handicap dès l'affectation en académie :

Prendre contact avec le service de santé au travail : ce.medical@ac-bordeaux.fr. La prise en compte du handicap dans le cadre de la formation initiale est parfois largement perfectible. Nous assurerons le suivi de cette question au niveau académique cette année encore.

Procédure particulière des PsyEN

Vous comprendrez rapidement à la lecture de la circulaire que vous faites partie des « cas particuliers » pour le Rectorat de Bordeaux. Les PsyEN sont ainsi trop rarement associés à leurs collègues stagiaires. Heureusement le SNES-FSU a des commissaires paritaires qui ont remporté.es l'unanimité des sièges aux dernières élections professionnelles. Voici leur contact : psyen@bordeaux.snes.edu

Avant le 22 juillet :

→ envoi des pièces à la DPE pour la prise en charge financière
→ visite médicale

Pendant l'été : inscription à l'INSPÉ

ATTENTION : les modalités et les calendriers varient selon les universités : l'Université de Bordeaux (UB) ou l'Université de Bordeaux Montaigne (UBM)

À partir du 26 juillet 2022 : annonce des résultats

A cause de ce calendrier tardif que nous dénonçons, vous n'aurez aucun interlocuteur.trice avant la fin du mois d'août pour connaître vos classes ou vos emplois du temps ou prendre contact avec l'inspé en cas de difficultés d'inscription. Nous assurons une présence estivale par mail et téléphone pour toutes ces questions. Grâce à notre réseau de militant.e, nous pourrions parfois vous mettre aussi en relation avec les référent.es SNES de votre établissement.

Les 25 et le 26 août :

journée d'accueil des stagiaires à définir

Cette année l'accueil des stagiaires sera organisé en hybride, avec des journées à Mérignac les 25 et 26 août et un parcours en distanciel. Nous serons présent.es à l'inspé pour vous distribuer le « mémo stagiaires » qui, en plus de conseils pratiques pour la rentrée, compile tous les textes réglementaires expliqués d'une année de stage.

Comme vous n'êtes officiellement stagiaires qu'au 1er septembre, ces journées d'accueil ne sont pas obligatoires même si elles peuvent être utiles pour celles et ceux qui n'ont jamais enseigné. Les frais ne seront pas remboursés.

31 août :

présence obligatoire en établissement pour la pré-rentrée

LE SALAIRE

La vocation c'est bien,
en vivre c'est mieux !

Pour assurer la prise en charge financière dès le mois de septembre, vous devez fournir un certain nombre de documents avant le 22 juillet 2022 (voir fiche 3 (lien actif)) :

La rémunération d'un stagiaire certifié, CPE et PSY-EN

Classe normale			
Echelon	Indice (janv.20)	Durée (ans)	Salaire mensuel brut
6	492	3*	2305,5
5	476	2,5	2230,55
4	461	2	2160,26
3	448	2	2099,34
2	441	1	2066,54
1	390	1	1827,55

La rémunération d'un fonctionnaire stagiaire agrégé

Classe normale			
Echelon	Indice (janv.20)	Durée (ans)	Salaire mensuel brut
6	618	3*	2895,96
5	579	2,5	2713,21
4	542	2	2539,83
3	513	2	2403,93
2	498	1	2333,64
1	450	1	2108,71

* Avancement accéléré d'un an pour 30% des promouvables selon avis du rendez-vous de carrière.

LES FRAIS DE FORMATION : ATTENTION PIÈGE !

Attention : beaucoup de rumeurs et d'incompréhension se répandent chaque année sur cette disposition.

Étroitement liée à l'affectation, la question de l'IFF (Indemnité Forfaitaire de Formation) est devenue un enjeu central sur lequel nous continuerons d'intervenir afin de faire évoluer ce dossier.

Les remboursements seront opérés sur la base de l'adresse que vous déclarerez à la rentrée avant le 15 septembre 2022.

Stagiaire à mi-temps : vous pouvez prétendre à l'IFF (1000 euros forfaitaires mensualisés sur 10 mois à compter d'octobre ou novembre) si votre commune de formation diffère de votre adresse personnelle et de votre commune d'affectation. Attention : certains groupements de communes sont considérées comme une seule et même ville et peuvent vous exclure du bénéfice de l'indemnité. Pour prendre connaissance des groupements de commune par département : contactez-nous.

Les stagiaires temps plein dépendent d'un autre décret, le décret 2006-781 du 3 juillet 2006 plus avantageux dans certaines situations et sont remboursés aux frais réels sous présentation de justificatifs pour les repas et nuitées éventuelles. Les trajets sont remboursés sur la base du tarif SNCF 2nd classe.

LA FORMATION

Pour les stagiaires à mi-temps la formation se déroule les jeudis et vendredis ainsi que certains mercredis après-midi, uniquement à l'INSPE de Mérignac.

Les stagiaires à temps plein auront à suivre 12 journées de formation les jeudis.

Les lauréats des sessions 2021 ou précédentes, qui n'ont pas validé de M2 sont invités à nous contacter (stagiaires@bordeaux.snes.edu)

LES AIDES

des salaires sous perfusion

La faiblesse des salaires en début de carrière, malgré des rééquilibrages annoncés, rendent difficiles parfois les 1ères prises de fonction. Des aides existent, dont la prime d'activité initialement prévue pour lutter contre la précarité !

Transports en communs : la moitié d'un abonnement est pris en charge (plafonné aux alentours de 80 euros), notamment pour les transports en commun des métropoles (nous contacter pour en savoir plus).

Forfait de mobilité durable :

<https://bordeaux.snes.edu/Forfait-mobilites-durables-dans-la-fonction-publique-de-l-Etat.html> (lien actif)

Aides diverses :

<https://bordeaux.snes.edu/AIDES-FINANCIERES.html> (lien actif)

CALENDRIER DE RENTRÉE

Le mercredi 7 septembre de 14h à 16h

visio de rentrée SNES pour faire le point après la pré-rentree et les premiers jours d'exercice. Vous aider dans le dossier de classement (reprise sous condition des services antérieurs), et répondre à toute question que vous poserez)

Avant le 15 septembre :

déclaration définitive de votre adresse postale indispensable pour l'éventuelle prise en charge des frais de formation

Le jeudi 20 octobre 2022

Stage de formation syndicale

débattre de la formation initiale et préparer le dossier de 1^{ère} mutation

En tant que stagiaires vous avez les mêmes droits syndicaux que les titulaires. Parmi ceux-ci, suivre un stage de formation syndicale que nous organisons chaque année. L'absence en formation est automatiquement accordée par la Rectrice, sans préjudice évidemment pour la titularisation, à condition de déposer la demande **1 mois à l'avance.**